



Vétusté d'un lavabo et des WC ?

Par **TheMoustick**, le **29/03/2017** à **11:36**

Bonjour,

Suite à mon état des lieux de sortie, l'agence me réclame 55 € pour nettoyer le lavabo de la salle de bain et détartrer les WC... Le problème c'est que l'émail du lavabo et des WC est abîmé, on peut bien frotter des heures entières, impossible d'enlever les salissures qui sont incrustées dans la céramique.

Qui plus est, l'appartement a été rendu dans un état exemplaire surtout vis-à-vis de l'état dans lequel je l'avais récupéré (je n'ai pas pu vivre dans mon appartement les 15 1er jours du bail tellement il était sale, une société s'y est repris à deux fois pour me fournir quelque chose de viable, bien que j'aie dû finir leur travail...).

J'ai contesté par lettre recommandée en précisant que l'émail du lavabo et des WC étant vétuste, on ne peut me facturer ce nettoyage (qui de toute façon, s'il était réalisé, ne conduirait pas à les rendre "normaux"). L'agence m'atteste cependant que je dois payer.

Quels peuvent être mes recours, et les leurs si je refuse de payer ?

Bien cordialement.

Par **cocotte1003**, le **29/03/2017** à **13:14**

Bonjour, si l'état des lieux note un lavabo propre ou du moins rien n'est précisé sur son état, mais que du calcaire est noté sur l'état de sortie, alors oui le bailleur sur présentation d'un

devis ou facture de nettoyage, peut vous déduire du dépôt de garantie. Il n'y a pas besoin de frotter pour enlever le calcaire, il faut le dissoudre par exemple avec du vinaigre blanc chaud, cordialement

Par **TheMoustick**, le **29/03/2017** à **13:59**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Il ne s'agit pas ici de calcaire, mais bien de "traces" (il s'agit d'une tache noirâtre).

Je vais regarder ce soir sur l'état des lieux d'entrée, mais il a été rédigé à la main et il s'agit d'une copie carbone. C'est très peu lisible...